

Conseil Communal
Séance du 8 décembre 2009

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président ;

COLLARD, NOTET et GROGNA, Echevins ;

MARS, MOUTON, ARNOULD, GOURDANGE, PIGEON, PAUL, SONNET, REYTER,

LAMOLINE, CONRARD et LHOAS, Conseillers ;

GIERENS Bernard, Secrétaire Communal

Invitation de Madame BAUWENS dans le cadre de la Semaine de la Personne Handicapée 2009 qui s'est tenue du 26/11 au 03/12. Celle-ci est présente afin de remettre à la Commune son acte de candidature au label Handycity.

La séance est ouverte.

1. Avis sur le Budget 2010 des Fabriques d'Eglise.

Fabrique d'Eglise	Exercice comptable	Intervention Communale à l'ordinaire	Intervention Communale à l'extraordinaire
SIBRET	2010	12.167,13 €	62.500 €
BERCHEUX	2010	27.113,50 €	
CHENOEGNE	2010	9.012,38 €	
MORHET	2010	13.411,87 €	

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur ces 4 budgets.

2. Approbation du Programme Triennal 2010-2012 de la Fabrique d'Eglise de Sibret.

Afin de procéder aux travaux d'entretien et de réparation du Presbytère de Sibret, y compris les abords, le Conseil Communal approuve le Programme Triennal 2010-2012 de la Fabrique d'Eglise de Sibret (D = 250.000 € ; subside de 75 % = 187.500 € ; quote-part communale = 62.500 €).

Projet de l'architecte B. COLLET : 222.706,00 € TVAC.

L'objectif de l'Evêché est d'avoir pour la commune de Vaux-sur-Sûre : un presbytère à Sibret et un à Vaux-sur-Sûre.

3. Fabrique d'Eglise de Morhet : approbation de la nouvelle composition du Conseil de Fabrique et du Bureau des Marguilliers.

Le Conseil Communal émet un avis favorable concernant la modification du Conseil de Fabrique et du Bureau des Marguilliers de la Fabrique d'Eglise de Morhet, à savoir :

- remplacement du Curé : André FOURNY au lieu de Christian MWANZA.
- remplacement de Camille GREGOIRE par Christine BARTHELEMY.

4. Convocation à l'Assemblée générale stratégique de l'Intercommunale IDELUX du 16 décembre 2009 : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil Communal :

- approuve les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique du 16 décembre 2009 d'IDELUX ;
- charge ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal en sa séance du 8 décembre 2009 ;
- charge le Collège Communal de veiller à l'exécution de la délibération.

5. Convocation à l'Assemblée générale stratégique de l'Intercommunale AIVE du 16 décembre 2009 : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil Communal :

- approuve les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique du 16 décembre 2009 de l'AIVE ;
- charge ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal en sa séance du 8 décembre 2009 ;
- charge le Collège Communal de veiller à l'exécution de la délibération.

6. Convocation à l'Assemblée générale stratégique de l'Intercommunale IDELUX Finances du 16 décembre 2009 : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil Communal :

- approuve les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique du 16 décembre 2009 d'IDELUX Finances ;
- charge ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal en sa séance du 8 décembre 2009 ;
- charge le Collège Communal de veiller à l'exécution de la délibération.

7. Convocation à l'Assemblée générale ordinaire d'INTERLUX : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil Communal :

- approuve les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique du 9 décembre 2009 d'INTERLUX ;
- charge ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal en sa séance du 8 décembre 2009 ;

- charge le Collège Communal de veiller à l'exécution de la délibération.

8. Convocation à l'Assemblée générale ordinaire de SOFILUX : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil Communal :

- approuve les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique du 9 décembre 2009 de SOFILUX ;
- charge ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal en sa séance du 8 décembre 2009 ;
- charge le Collège Communal de veiller à l'exécution de la délibération.

9. Convocation à l'Assemblée générale de l'Intercommunale VIVALIA du 22 décembre 2009 : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil Communal :

- approuve les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique du 22 décembre 2009 de VIVALIA ;
- charge ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal en sa séance du 8 décembre 2009 ;
- charge le Collège Communal de veiller à l'exécution de la délibération.

10. Convention relative au prêt octroyé à l'ASBL « Maison de Garde Ardenne Nord » : approbation.

Ce point fut déjà abordé lors d'un Conseil précédent. Il s'agit de faire une avance récupérable au prorata du nombre d'habitants. Pour Vaux-sur-Sûre : 4.330 €. Remboursement dans 6 mois.

Le Conseil Communal approuve cette convention.

Vu l'absence de crédit budgétaire, le Conseil Communal (sous la responsabilité du Collège Communal) sollicite du receveur le paiement de cette avance. Application de la législation sur les subsides.

11. Cession d'une bande de terrain par Monsieur Guy DE COUNE à Assenois : approbation du projet d'acte d'acquisition.

- a) Afin de régler un problème urbanistique touchant les époux ANTOINE à Assenois et d'un commun accord avec Guy DE COUNE, la Commune est invitée à « acquérir » une partie de servitude privée longeant la voirie communale en direction du château d'Assenois. Cette acquisition fera partie du domaine public.
- b) Il s'agit d'une bande d'une contenance de 2 ares, 25 centiares. Prix : 0 €. Les frais sont remboursés par les conjoints ANTOINE.

⇒ Le Conseil Communal approuve le projet d'acte d'acquisition.

12. Création de voiries pour nouveaux lotissements : approbation du décompte final.

Le Conseil Communal approuve le décompte final au montant de 122.500,17 € pour les routes des nouveaux lotissements à Morhet, Bercheux et Poisson-Moulin. La soumission était de 110.289,08 €.

13. Approbation du statut pécuniaire du personnel communal.

Pour rappel : le statut administratif fut voté il y a 2 ans.

Aujourd'hui, le Conseil Communal approuve la mise à jour du statut pécuniaire. Celui-ci tient compte des dernières législations et circulaires.

(Par exemple : les tickets restaurant font l'objet d'une augmentation au profit du personnel communal). Les syndicats ont approuvé le projet.

14. Approbation d'un douzième provisoire : janvier 2010.

Le budget 2010 sera présenté au Conseil Communal de janvier. Aussi, le Conseil Communal autorise le Collège à effectuer pour le mois de janvier 2010, les dépenses nécessaires à concurrence d'un douzième provisoire des crédits prévu au budget de 2009 en attendant que le budget 2010 soit voté.